



Section académique de Rouen  
14, bd. des Belges – BP543  
76005 ROUEN cedex 02  
tél : 02 35 98 26 03 fax : 02 35 98 29 91  
e-mail : rouen@snes.edu

Rouen, le 6 septembre 2010

Madame le Recteur,  
Monsieur le Secrétaire Général,

Plusieurs collègues faisant valoir leur droit à la retraite au dernier trimestre de l'année 2010 nous ont contactés depuis mercredi 1<sup>er</sup> septembre. En poste fixe dans un établissement depuis plusieurs années, ils ont reçu une injonction orale de se rendre dans un établissement autre que le leur.

Ces collègues ont vécu très douloureusement le sort inadmissible qui leur est ainsi réservé ; plusieurs sont en arrêt maladie. Nous avons interpellé le jeudi 2 septembre Monsieur le Directeur des Ressources Humaines afin qu'il étudie très rapidement chacun de ces cas.

Au-delà, la procédure utilisée est illégale, et certains de ces collègues envisagent une procédure au Tribunal Administratif. En effet, ces situations n'entrent dans aucun des cas de figure qui peuvent conduire à la perte d'un poste. La fermeture des postes de ces collègues n'a pas fait l'objet d'un examen en Commission Paritaire. Les collègues n'ont reçu aucun arrêté, et la mention de leur nouvelle qualité de TZR, consultable sur iProf ne constitue pas un document à valeur réglementaire.

Nous vous demandons par conséquent, Madame le Recteur, de rétablir immédiatement et intégralement ces collègues dans leur poste.

Veillez agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre considération.

Florian LASCROUX, Brigitte MERLIN, Eric PUREN  
*Co-secrétaires académiques du SNES*